

Éléments à prendre en considération	S. O.	✓	Notes
<p>Les activités du point 1. s’accomplissent en continu pendant tout le projet. Elles sont incluses ici et au début de chaque phase, en tant que rappel. Le début de chaque phase est toujours un bon moment pour faire le point avec l’équipe et faire un rappel sur les communications de base.</p>			
<p>1. Revoir</p>			
<p>.1 La portée du travail pour cette phase avec les parties prenantes :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• client;</li> <li>• équipe de projet, y compris les ingénieurs et autres consultants.</li> </ul>			
<p>.2 Mettre à jour le registre des risques :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier et analyser les risques du projet sur une base régulière;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• mettre en place des stratégies en matière de risque pour tenir compte de l’incertitude du projet;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• examiner les risques non résolus chaque fois que de nouveaux membres s’ajoutent à l’équipe ou au début d’une nouvelle phase du projet.</li> </ul>			
<p>.3 Conserver les notes des réunions de coordination de la conception :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier les problèmes et leurs solutions;</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• distribuer à tous les membres de l’équipe.</li> </ul>			
<p>.4 Identifier les services additionnels requis pendant cette phase :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir l’approbation du client quant à ces services et à la rémunération connexe avant de les rendre.</li> </ul>			
<p>2. Établir avec l’entrepreneur les exigences relatives aux essais et inspections concernant des matériaux ou des parties de travaux et qui seront exécutés par des entreprises d’inspection et d’essais.</p>			
<p>.1 Organiser la distribution des rapports aux personnes appropriées pour qu’elles puissent agir lorsque c’est nécessaire.</p>			
<p>3. Préparer les choix de couleurs et de finis. (Note : ce travail est parfois exécuté à la phase du projet définitif.)</p>			

Éléments à prendre en considération	S. O.	✓	Notes
.1 Obtenir l'approbation du client.			
.2 Transmettre à l'entrepreneur			
4. Examiner les dessins d'atelier soumis, y compris :			
.1 documents et autres éléments			
• dessins d'atelier;			
• échantillons;			
• documentation des fabricants;			
• exemples de garanties;			
• autre.			
.2 Demander aux ingénieurs de faire de même, s'il y a lieu.			
5. Tenir des dossiers des documents et autres éléments soumis (voir le <i>Registre des dessins d'atelier et des échantillons</i> au chapitre 6.8).			
6. Interpréter les documents contractuels.			
.1 Émettre des détails et des instructions supplémentaires, au besoin (voir le <i>Formulaire d'instruction supplémentaire</i> au chapitre 6.8).			
7. Assister aux réunions de chantier.			
.1 Examiner les notes des réunions de chantier et s'assurer qu'elles sont exactes et complètes. Aviser l'entrepreneur de toute divergence.			
.2 Utiliser le registre des risques pour gérer les problèmes qui surviennent.			
8. Faire des visites de chantier pour assister à des activités particulières et vérifier l'avancement général des travaux tel que prévu et requis. Faire des visites non prévues à la discrétion de l'architecte et des ingénieurs.			
9. Remettre les rapports de visites de chantier et ceux des ingénieurs au client, à l'entrepreneur et aux ingénieurs (voir le <i>Formulaire de rapport de visite de chantier</i> au chapitre 6.8).			
10. Remettre les rapports de visites de chantier et ceux des ingénieurs aux autorités compétentes, si requis par la réglementation dans la province ou le territoire de l'emplacement de l'ouvrage (voir le <i>Formulaire de rapport de visite de chantier</i> au chapitre 6.8).			

Éléments à prendre en considération	S. O.	✓	Notes
.1 Remettre des instructions écrites à l'entrepreneur à cet effet, s'il y a lieu.			
11. Donner des avis sur l'interprétation des documents contractuels et sur les projets de modification.			
.1 Préparer et coordonner les modifications au contrat après en avoir discuté avec le client.			
.2 Examiner, avec la collaboration des ingénieurs, les propositions de l'entrepreneur modifiant le prix du contrat ou le délai d'exécution du contrat.			
.3 Donner des avis au client sur la validité des réclamations pour suppléments.			
.4 Émettre des avenants de modification lorsque c'est nécessaire.			
.5 Obtenir l'approbation et la signature du client.			
.6 En donner copie aux autorités compétentes s'il y a lieu.			